

L'INDIRECT NON RÉGI CHEZ PRÉVOST : UN ANCÊTRE DU DISCOURS INDIRECT LIBRE ?

Jean-Daniel GOLLUT
Université de Lausanne

Joël ZUFFEREY
Université de Lausanne

RÉSUMÉ

Après avoir relevé la présence massive de séquences répondant aux conditions du discours indirect libre (désormais DIL) dans les romans de Prévost, les auteurs s'interrogent sur les raisons qui ont valu à ce corpus de rester en marge de la plupart des études historiques consacrées au DIL. C'est la configuration énonciative du discours, dans la mesure où elle ménage une neutralisation de l'expressivité, qui en constitue la cause principale : autonomisation syntaxique progressive de la parole représentée, désignations nominales du sujet de conscience, modalité de phrase assertive et contenus essentiellement narratifs sont les composantes d'un discours faiblement expressif, étranger aux manifestations subjectives qui serviront à fixer le patron stylistique du DIL.

ABSTRACT

Noting the numerous occurrences of sentences meeting the conditions of free indirect discourse (hereafter FID) in Prévost's novels, the authors wonder why this body of work has largely been ignored by most of the historical studies devoted to FID. The main cause of this omission might well be the enunciative organization of its discourse, in so far as it neutralizes expressivity. The progressive syntactic autonomy of represented speech, the designation of the subject of consciousness by a name, the affirmative modality of the sentences and their mainly narrative content are constitutive of a discourse that borders on the inexpressive, devoid of the subjective voice that will become the staple of the FID hallmark as established a century later.

1. Y A-T-IL DU DIL CHEZ PRÉVOST ?

Le texte de *Manon Lescaut* comporte une variante bien connue depuis sa mention dans le Tome 6 (1933) de l'*Histoire de la langue française* de F. Brunot. Dans le texte original de 1731, les circonstances de la mort de Lescaut sont livrées par le biais d'un discours indirect conjonctionnel représentant le compte rendu qu'en donne un fabricant de voiture à M. de T... :

- (1) [Le carrossier] lui [à M. de T...] raconta ce qu'il savait de la cause de cette mort ; il lui dit qu'environ deux heures avant l'accident, un garde du corps, des amis de Lescaut, l'était venu voir et lui avait proposé de jouer ; que Lescaut avait gagné si rapidement que l'autre s'était trouvé cent écus de moins en une heure, c'est-à-dire tout son argent ; que ne lui restant point un sou, il avait prié Lescaut de lui prêter la moitié de la somme qu'il avait perdue ; et que sur quelques difficultés liées à cette occasion, ils s'étaient querellés avec une animosité extrême ; que Lescaut avait refusé de sortir pour mettre l'épée à la main, et que l'autre avait juré, en le quittant, de lui casser la tête ; ce qu'il avait apparemment exécuté le soir même.

Dans la version révisée par Prévost en 1753, le passage est réécrit sans marques de subordination :

- (2) [Le carrossier] n'avait pas refusé d'expliquer ce qu'il savait de la cause et des circonstances de cette mort. Environ deux heures auparavant, un garde du corps des amis de Lescaut l'était venu voir, et lui avait proposé de jouer. Lescaut avait gagné si rapidement, que l'autre s'était trouvé cent écus de moins dans une heure, c'est-à-dire tout son argent. Ce malheureux, qui se voyait sans un sou, avait prié Lescaut de lui prêter la moitié de la somme qu'il avait perdue ; et, sur quelques difficultés nées à cette occasion, ils s'étaient querellés avec une animosité extrême. Lescaut avait refusé de sortir pour mettre l'épée à la main, et l'autre avait juré, en le quittant, de lui casser la tête ; ce qu'il avait exécuté le soir même.

Commentant le changement, Alexis François qualifie la forme adoptée en 1753 de « style indirect libre » (1933 : 2066), non sans préciser, un peu plus loin : « L'emploi du style indirect libre, fort délicat, demeure évidemment incertain au dix-huitième siècle » (*ibid.*). Mais François revient, dans son *Histoire de la langue française cultivée*, sur le même extrait de *Manon*, et cette fois l'étiquette *style indirect libre* est appliquée sans restriction : « Chez l'abbé Prévost, le style indirect libre gagne du terrain d'une édition à l'autre de *Manon* » (1959 : 154)¹. Sur la variante de 1753, Aurelio Principato se montre cependant plus circonspect :

¹ Précisons que les étiquettes *style indirect libre*, *discours indirect libre*, de même que, plus loin, *discours vécu*, sont des variantes d'écoles. Par notre DIL, nous unifions cette terminologie.

J'hésite à parler de style indirect libre, comme le fait A. François ; cette forme, si discutée depuis Bally, comporte un changement d'intonation, et une différence entre le style parlé et le style écrit qui ne se réalise pas chez Prévost, même s'il « cite » les mots prononcés. (1980 : 1356)

On voit que l'interprétation dépend des critères d'identifications retenus. L'importance accordée à la caractérisation stylistique du discours (marques d'oralité, traits idiolectaux), spécificité du DIL moderne², peut entraîner la disqualification de certaines configurations verbales néanmoins conformes, comme nous le montrerons, à la structure énonciative propre à ce type de discours représenté³. Quoi qu'il en soit, la divergence des opinions critiques ne concerne pas seulement l'exemple précité. Ainsi, Catherine Ramond voit du style indirect libre dans plusieurs autres passages de *Manon Lescaut* :

L'emploi du *style indirect libre*, qui mêle des aspects mimétiques du discours direct (élision de l'incise) avec la qualité de seconde-main du discours indirect, est particulièrement approprié pour brouiller les voix de Manon et de Des Grieux, ainsi, par exemple, toujours dans la première scène à Amiens : *C'était malgré elle qu'on l'envoyait au couvent...* (2011 : 333)

Pour sa part, Jonathan Walsh n'hésite pas non plus à dire que c'est principalement à travers le discours indirect libre que nous parvient la voix de l'héroïne de *l'Histoire d'une Grecque moderne* : « This voice comes to us for the most part through *free indirect discourse* » (2001 : 123). Autant d'avis qui se posent en contradiction avec le jugement radical prononcé

² Bally (1912 : 605) note que la présence d'éléments relevant de l'expression parlée est faible dans le DI et le DIL français avant le XIX^e siècle. De même, Spitzer donne à entendre que le DIL, dans son caractère foncièrement intonatif, était peu susceptible d'apparaître dans la littérature française à l'époque de l'idéalisme classique : « Von vornherein ist zu erwarten, dass die französische Literatur erst vom Augenblick ihrer Abwendung von den klassisch-literarischen Idealen einer so ausgesprochen naturalistischen Ausdruckweise Eingang gewährte (Nachahmung des gemeinen Lebens ! vgl. Etwa die Haltung der Klassik zu Interjectionen, Onomatopien usw.) » (1928 : 329).

Nous traduisons : « On peut d'emblée s'attendre à ce que la littérature française n'ait accordé son entrée à une manière si naturelle de s'exprimer (imitation de la vie ordinaire) seulement après s'être détournée de l'Idéal classique (cf. la retenue des classiques à l'égard des interjections, des onomatopées, etc.) ».

³ C'est précisément à cause de la faible caractérisation des voix que Principato écartera Prévost de son ouvrage sur la mise en scène des locuteurs fictifs (de Charles Sorel à Germaine de Staël) : « Ce critère permet aussi d'expliquer l'absence, dans ce livre, d'un chapitre consacré à un écrivain aussi important que Prévost [...]. Les exemples de DIL que nous avons rencontrés dans *l'Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* ou dans *Le Doyen de Killerine* relèvent ainsi d'une typologie ancienne, celle où la distinction des énonciateurs n'a pas la même pertinence » (2007 : 165).

antérieurement par Willi Bühler : « Die Erlebte Rede spielt in den Romanen Prévost's noch keine Rolle » (1936 : 65)⁴.

De fait, le nom de Prévost est peu présent dans les ouvrages qui font de quelque façon l'histoire du discours indirect libre. En ce qui concerne la littérature française moderne, on y trouvera seulement, une fois mentionné le cas incontesté de La Fontaine, quelques manifestations éparses et très brèves avant le lot des exemples majeurs de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Ainsi en est-il par exemple dans le « laboratoire des voix » que fouille Ch. Reggiani : « Si la forme est ainsi disponible en langue, c'est *Madame Bovary* (publié en 1857) qui en fait la première utilisation massive » (2009 : 126). Pourtant, l'œuvre de Prévost⁵ comprend bel et bien un nombre considérable de passages (environ deux cents d'étendue appréciable) éligibles au statut de DIL, dont certains présentent toutes les caractéristiques énonciatives requises, à l'exemple de ceux-ci :

- (3) Les larmes du chevalier recommencèrent à s'ouvrir un passage, et furent accompagnées de quelques sanglots. Ensuite, il me conjura de l'écouter. Il était fille. Hélas ! il n'était qu'une malheureuse fille, l'objet de la haine du ciel, et le jouet du plus perfide de tous les hommes. Sa confiance pouvait m'étonner dans une première visite, si je ne savais pas qu'elle avait appris du P. prieur que j'étais homme d'une naissance distinguée, aussi exercé à la vertu qu'à l'infortune, et capable, par conséquent de lui donner des secours qu'elle n'attendait plus que de moi. Elle voulait me raconter son histoire en peu de mots.
Elle était d'une ancienne maison [etc.] (*MHQ*, I : 354-5)
- (4) Mais cette délibération me fit naître une autre crainte, qui fut bientôt assez forte pour me faire reprendre toutes les vues que je venais de condamner. Les corsaires pouvaient-ils s'emparer de Trina et piller la ville sans retrouver Helena, sans la reconnaître, et par conséquent sans l'enlever encore une fois ? Qui savait même de quoi ces brutaux, et les Maures qui étaient prêts à les seconder, seraient capables dans la chaleur du pillage et du massacre ? Ah ! ma vie, celle de Perés, l'intérêt du monde entier, pouvaient-ils me faire abandonner une maîtresse si chère aux plus

⁴ Nous traduisons : « Le discours vécu ne joue encore aucun rôle dans les romans de Prévost. »

⁵ Nous avons exploré les 5 principaux romans-mémoires de Prévost : *Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde* (1728-1731 ; révisé 1756), y compris *Manon Lescaut* (révisé 1753) ; *Le Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell* (1731-1739) ; *Le Doyen de Killerine* (1735-1740) ; *Histoire d'une Grecque moderne* (1740) ; *La Jeunesse du commandeur. Mémoires pour servir à l'histoire de Malte* (1741).

Pour toutes les citations, nous avons suivi le texte de l'édition des *Œuvres de Prévost*, Jean Sgard, éd., Presses Universitaires de Grenoble, 1977-1986. Nous référençons en donnant le titre en abrégé (respectivement : *MHQ* ; *Cl* ; *DK* ; *HGM* ; *JC*), suivi du volume de l'édition et du numéro de page.

horribles de tous les malheurs ? Non, non, ce n'est pas pour Perés que je dois craindre ; il a de l'esprit, disais-je en moi-même... (JC, IV : 190)

Dans ces deux extraits, qui relèvent respectivement de la parole et de la pensée représentées, nous pouvons trouver les aspects fondamentaux du DIL que Jacqueline Authier-Revuz (à paraître, chap. IV) répartit, dans une conception systématique, sur deux versants complémentaires : d'une part, un alignement des formes référentielles de la personne et du temps verbal sur le système narratif (« *Il était* fille » ; « *ma vie*, celle de Perés, l'intérêt du monde entier, *pouvaient-ils...* ») ; d'autre part, un régime modal qui attribue les formes de phrase et l'expression de la subjectivité au locuteur représenté, traits particulièrement manifestes dans les tournures interrogatives du deuxième exemple et dans les exclamations (« hélas ! » ; « Ah ! ma vie... »). En outre, les passages en DIL sont généralement annoncés ou confirmés par un verbe d'attribution du discours en lisière ou en incise :

- (5) Il [le commandeur Junius] *nous pria de l'écouter* avec l'inclination qu'il nous croyait toujours à lui rendre service.
 Quoique la crainte d'en abuser, *continua-t-il*, l'avait empêché jusqu'alors de faire fond sur notre vaisseau pour retourner dans ses États, il avait formé un dessein qu'il se flattait de nous faire approuver, et qui nous deviendrait aussi utile par les avantages extraordinaires que nous en devions tirer, qu'à lui par l'occasion qu'il y trouverait pour rentrer dans le golfe de Colochine. (JC, IV : 179 ; sauf indication contraire, le soulignement par l'italique est de nous)

La cause est donc entendue ; on ne s'arrêtera pas davantage à prouver que le DIL est formellement présent chez Prévost. Car ce qu'il faut encore essayer de comprendre, c'est pourquoi cette présence reste largement méconnue et parfois même niée par la critique.

Une des raisons pourrait résider dans le régime homodiégétique du roman-mémoire, qui rend parfois difficile une distinction des voix. Ainsi, Marguerite Lips observe que, dans *Manon Lescaut*, l'exclamation que lance des Grieux (« Par quel immense espace n'étais-je pas séparé de cet heureux état ! ») a une appartenance équivoque : « Des Grieux évoque-t-il des pensées éprouvées au moment auquel nous reporte son histoire, ou des réflexions qui lui viennent en écrivant sa biographie ? » (1926 : 149). Mais pour autant, ce problème ne peut concerner qu'une minorité de cas, étant donné que la plupart des occurrences de DIL présomptif chez Prévost sont rattachées à un sujet en troisième personne ; il faut donc chercher ailleurs le motif des hésitations ou des réticences signalées plus haut. L'explication la plus générale tient probablement du fait que le DIL de Prévost se trouve plus ou moins *neutralisé* sur le plan de l'expressivité, au point qu'il semble parfois se confondre avec la narration. C'est ce que nous voudrions maintenant montrer à travers une analyse détaillée des divers aspects de l'énonciation.

2. LE DIL DE PRÉVOST : UNE TENDANCE À L'OBJECTIVITÉ

Attribuer la responsabilité des formes impliquées dans les énoncés en DIL passe par l'analyse des procédures d'ancrage concernant la personne, la temporalité, l'espace et les objets. Mais il serait réducteur d'en rester aux seules composantes du système énonciatif tel qu'il se trouve défini en langue, car d'autres unités, dès lors qu'elles sont actualisées en discours, contribuent à définir l'ancrage des énoncés. Aussi devons-nous, pour rendre compte de la prise en charge énonciative dans le DIL de Prévost, examiner la syntaxe propositionnelle dans la mesure où l'absence de rection conditionne l'émergence d'une voix autonome. Entreront également en jeu les désignations nominales du sujet de conscience qui, situées en marge du paradigme des pronoms, se soustraient à la logique transpositive propre au régime indirect de la représentation de la parole. Les données modales seront quant à elles décrites, tant au niveau global qu'au niveau local de l'énoncé, dans leur aptitude à construire la figure d'un sujet à l'origine du discours. Enfin, la cohésion textuelle, par la logique informative qui la sous-tend, est également susceptible de fournir des indices relativement à sa source.

Syntaxe, expressions référentielles, agencements modaux et organisation textuelle constituent donc les différents domaines sur lesquels notre analyse prend appui. Notre objectif vise à mettre en évidence une configuration discursive dont l'ambivalence énonciative permet d'expliquer pourquoi le DIL n'a pas été perçu à sa juste mesure dans l'œuvre de Prévost et, par là-même, de comprendre l'absence de l'auteur dans la plupart des études historiques portant sur la question.

2.1. La syntaxe

Souvenons-nous. Au moment d'inventer l'appellation *style indirect libre*, Charles Bally relatait les propos du linguiste allemand Fritz Strohmeyer, pour qui « le français répugne au style indirect » (1912 : 549). Bally ne s'est guère arrêté sur ce prétendu constat, et pourtant il aurait pu le contester, en invoquant la plupart des auteurs classiques, et jusqu'à Prévost lui-même qui ne répugne pas toujours à l'hypotaxe. Sous sa plume en effet, on peut trouver des chapelets de *que* subordonnés à un verbe de parole. Balises du discours autre, les conjonctions réitérées rappellent le fait de représentation et garantissent la juste attribution des propositions.

Mais Prévost n'hésite pas non plus à procéder par ellipse, en ne répétant pas la conjonction. Il peut alors s'avérer délicat, dans la suite immédiate d'un DI, de faire la part entre une séquence représentée au DI sans *que* explicite et un DIL « authentique ». L'enjeu est cependant de taille, car il concerne l'autonomie réelle de l'énoncé. Autrement dit, la question consiste à savoir si la prise en charge énonciative est autre, pour le segment en question, que pour les subordonnées qui précèdent : est-ce le personnage qui,

soudain, expose ses opinions ou ses sentiments ? Lorsque la syntaxe phrasique adopte un tour interrogatif ou exclamatif, l'indépendance de toute régie s'impose avec évidence. Mais, dans la suite des représentations en DI que l'on trouve chez Prévost, la modalité de phrase est le plus souvent de type assertif. C'est dire que le seul critère syntaxique ne permet pas de distinguer nettement le DI avec ellipse de la conjonction et le DIL :

- (6) Le capitaine d'un vaisseau espagnol arrivé de Porto Rico, étant venu rendre ses devoirs à Dom Pedro d'Arpez, lui raconta en ma présence qu'il avait essuyé une tempête des plus violentes entre la Jamaïque et la côte de Nicaragua, et qu'il avait été jeté par le vent sur le rivage d'une petite île déserte qu'on nomme « Serrane ». *Il y avait passé deux jours, nous dit-il, pour attendre la fin de l'orage, pendant lesquels ses gens étaient descendus à terre, et s'étaient répandus dans l'île, qui n'a guère plus de trois lieues de circuit.* (CI, II : 244)

Le dispositif correspond à un schéma que Prévost reproduit abondamment dans ses récits : plusieurs subordinées conjonctionnelles précèdent le segment en cause, alors que le verbe recteur, par l'acte de langage qu'il implique, s'avère apte à étendre sa portée sur l'ensemble. De cas en cas, la réalisation de l'agencement subit tout de même des variations. Au-delà de la rection proprement dite, une fois le subordonnant abandonné, il est fréquent, mais néanmoins pas constant, que des incises attributives interviennent et rappellent le statut de RDA⁶. D'autre part, la structure régie se trouve souvent démarquée typographiquement de sa suite par un point. Mais le segment potentiellement libéré apparaît en certaines occasions moins fortement isolé, par le fait d'une ponctuation plus faible (deux points, point-virgule) qui semble ménager une transition plutôt qu'une rupture :

- (7) Elle [Cecile] ne pouvait me dissimuler [...] qu'il [Dom Thadeo] était sujet à tant d'inégalités, dominé par tant d'humeurs et de caprices, si jaloux, si inquiet, si soupçonneux, qu'elle avait eu besoin de toute la soumission qu'elle devait à sa mère et à moi pour conserver de la patience dans une si dure contrainte ; plaintes, reproches, menaces, lois gênantes et bizarres, elle avait tout souffert et tout dévoré par ce motif. (CI, II : 560)⁷

À considérer le corpus dans son ensemble, on peut estimer que près de la moitié (75 selon notre décompte) des énoncés retenus au titre de candidats éventuels de DIL suivent immédiatement une composition syntaxique avec rection. C'est donc dire aussi que l'autre moitié des cas présente une autonomie et ne relève pas d'une analyse fondée sur l'ellipse :

⁶ Nous abrégeons ainsi, suivant Jacqueline Authier-Revuz, le concept de « représentation de discours autre ».

⁷ Le texte de l'édition originale donne deux points au lieu du point-virgule, mais cela ne diminue en rien l'effet de continuité.

- (8) Il [Bridge] m'apprit la nouvelle funeste de sa fuite [de Fanny] avec Gelin, et toutes les circonstances qu'il avait pu découvrir. Ils étaient sortis ensemble pendant la nuit, sans autre suite que le valet de Gelin et une femme de chambre. À peine avaient-ils emporté quelques habits ; mais ils s'étaient pourvus d'une grosse somme d'argent. (*Cl*, II : 269)
- (9) Je m'informai de sa demeure : il s'était logé chez le comte de Ribeira, qui avait loué l'hôtel de Bretonvilliers. J'y allai, le lendemain matin... (*MHQ*, I : 280)

L'indépendance syntaxique est ici manifeste, ce qui permet d'envisager un glissement vers le mode indirect libre. Le fait de RDA n'est en outre guère discutable au vu de l'annonce à laquelle Prévost recourt (*Il m'apprit...*, *Je m'informai...*), ainsi qu'il le fait régulièrement en l'absence de subordination à un verbe de parole. Dès lors que la planification énonciative par l'instance rapportante ne constitue plus une donnée de fait (contrairement à ce qui advient en régime indirect lié), la représentation du discours invite à reconsidérer le mode de prise en charge. Mais concernant cet aspect, il est vrai, tout reste ouvert à ce point de l'analyse, et d'autres phénomènes entrent en jeu et contribuent à orienter l'interprétation, à commencer par l'installation des référents et les modalités qui conduisent leur saisie.

2.2. Aspects référentiels

Parmi les entités et objets dont la désignation est soumise, en DIL, à des contraintes formelles, on mentionnera en premier lieu le sujet de conscience responsable de la pensée ou de la parole représentée. En principe, le sujet d'énonciation doit être désigné au moyen d'un pronom. Mais dans certaines conditions, les désignations nominales n'en demeurent pas moins compatibles avec le DIL. À l'époque des premières réflexions systématiques consacrées au DIL, Theodor Kalepky faisait déjà état de cette possibilité dans le cadre de sa conception particulière des phénomènes (celle d'une narration empathique appelée par lui *discours voilé*). Selon lui, la désignation de l'énonciateur par son nom propre convient, et peut même s'avérer indispensable lorsque la clarté du récit en dépend (¹1913/2018 : 147). Sur ce point, Bally n'a pas donné complètement tort au romaniste allemand, acceptant l'idée que le nom propre est requis lorsqu'il lève l'ambiguïté référentielle que générerait un pronom anaphorique (1914 : 409). Ajoutons pour notre part que les noms communs, dont le contenu lexical peut également remplir une fonction désambiguïsante, ne devraient pas non plus être exclus de la réflexion. Prévost en offre différents exemples :

- (10) Mon valet de chambre m'attendait avec impatience. Il avait été vivement tenté pendant le jour de quitter le poste où je l'avais attaché pour me venir rendre compte de quelques observations qui lui avaient paru importantes. Le messenger du sélectar était venu avec de riches présents, et le maître de langues l'avait entretenu fort longtemps d'un air fort mystérieux. *Mon*

valet, qui n'entendait point la langue turque, avait affecté d'autant plus aisément de ne rien remarquer que n'espérant point de recueillir leurs discours, il s'était réduit à les observer dans l'éloignement. Ce qui lui avait paru le plus étrange, était d'avoir vu les présents du sélictar acceptés de fort bonne grâce par le maître de langues. (*HGM*, IV : 42)

- (11) J'appris d'eux [les domestiques] tout ce qu'ils en avaient pu découvrir. Les cris de Synèse les avaient attirés dans l'appartement de Théophé, où ils avaient trouvé ce jeune homme aux prises avec le sélictar, et déjà blessé d'un coup de poignard qui mettait sa vie en danger. Bema semblait prendre parti contre lui, et pressait le sélictar de le punir. Ils les avaient séparés. Le sélictar s'était dérobé avec beaucoup d'adresse, et Synèse était demeuré baigné dans son sang, tandis que Théophé tremblante et presque évanouie conjurait *les domestiques* de ne pas perdre un moment pour me faire avertir. (*HGM*, IV : 68)

Dans de tels contextes, l'emploi d'un pronom (*lui* ou, respectivement, *les*), du fait qu'il n'oriente que vaguement la reprise par des indices morpho-syntaxiques, risquerait de fourvoyer le lecteur dans son travail d'établissement des identités. En effet, dans les deux extraits, des agents de l'histoire (*le maître de langues* d'une part et *le sélictar* accompagné de *Bema* d'autre part) parasitent le calcul référentiel. L'intérêt des expressions nominales, au regard des pronoms, consiste en leur faculté de réduire radicalement l'équivoque. Les enchaînements transphrastiques ne prêtant plus alors à confusion, la lisibilité textuelle s'en trouve accrue. Mais dès lors que la saisie nominale est effectivement appliquée, elle agit également sur l'énonciation du DIL. Dans la mesure où elle remplit un rôle de planification textuelle, la nomination ne relève pas des compétences de l'instance mise en scène : ce n'est assurément pas le sujet représenté qui se désigne de la sorte⁸. Cela signifie donc que, en de telles circonstances, le nom (qu'il soit propre ou commun) ne donne pas à entendre une voix. Il produit au contraire un effet de sourdine dans l'expressivité du DIL en étouffant momentanément la voix de l'énonciateur.

À noter cependant que le recours aux formes nominales ne répond même pas, en certaines occurrences, aux besoins de la configuration narrative :

- (12) Elle [Sara] me raconta là-dessus avec quel emportement son père l'avait forcée de prendre le chemin du Dannemark [...]. Dans ses premiers transports il n'avait parlé que de laver son outrage dans le sang de Patrice, et d'employer le bras d'autrui si la force manquait au sien. Il y avait paru si déterminé, que *la tremblante Sara* voyant ses larmes inutiles pour l'apaiser, et n'osant plus envisager d'autre ressource, lui avait offert enfin d'épouser Tenermill. (*DK*, III : 248)

⁸ Seuls sont pris en considération ici les emplois désambiguïsants du nom, à l'exclusion de ceux faisant écho à une autodésignation emphatique ; sur ce point voir Gollut & Zufferey (2016).

- (13) Il fallut écouter d'abord les Abaquis, qui me racontèrent tumultueusement les embarras et les fatigues qu'ils avaient essuyés dans leur voyage [...]. Ils avaient suivi le pied des monts Apalaches, par cette seule raison que le chemin leur avait paru commode ; de sorte qu'en s'éclaircissant peu à peu par la rencontre de *quelques autres sauvages*, ils avaient découvert heureusement les environs de Powhatan, qui sont fort cultivés, d'où il leur avait été facile de gagner cette ville. (*Cl*, II : 204)

Sara et les Abaquis sont ici les énonciateurs que la narration laisse émerger de son flux discursif ; mais les désignateurs nominaux, pour des raisons sémantiques, ne se prêtent pas à une application à soi-même : Sara n'est pas à l'origine de l'évaluation empathique, de même la catégorisation implicite des Abaquis comme *sauvages* suppose un regard exogène. On en conclut que les désignateurs ne conviennent pas au régime de conscience des sujets concernés, qu'ils ne s'intègrent pas au DIL, sans pour autant, vu leur présence très localisée, imposer une recatégorisation de l'énoncé tout entier. Cette faille que Prévost ménage dans le système intrinsèquement complexe du DIL manifeste, chez lui, l'impureté du DIL susceptible d'accueillir, indépendamment des opérations de transposition, des éléments hétérogènes, par nature narratifs et objectivants.

La question de l'ancrage référentiel est étroitement liée au fonctionnement des indicateurs spatio-temporels. Une expression déictique (du type *ici*, *aujourd'hui*) doit être rapportée au lieu et au moment où le discours dans lequel elle figure est tenu ; une expression anaphorique (*là*, *ce jour-là*) s'interprète relativement à un repère donné dans le texte de l'énoncé, sans impliquer la situation de parole. C'est dire que la présence de déictiques rend manifeste l'existence de la source énonciative et que la RDA peut trouver là un moyen très sûr de faire entendre la voix du locuteur représenté. Mais, on le sait depuis les observations de Kalepky, ce système de localisation n'est dans le DIL qu'une option⁹ : *aujourd'hui* peut se voir remplacé par *ce jour-là* sans que soit dénaturé le régime foncier de la représentation. Les expressions déictiques n'apparaissent d'ailleurs que dans le DIL moderne (en français, des attestations à partir d'H. de Balzac) parmi d'autres marqueurs destinés à renforcer la subjectivité de l'énoncé. Pour des raisons historiques d'état de langue déjà, et sans même avoir à l'envisager comme un choix stylistique, on peut donc exclure la mise en œuvre d'un tel dispositif chez Prévost. Mais il n'en reste pas moins que l'absence de déictiques s'accorde chez lui avec

⁹ « Dans les configurations de cette nature, on trouve aussi bien des marqueurs temporels renvoyant au présent (adverbes ou noms sans déterminant : *aujourd'hui*, *hier*, *demain*, *maintenant*, *dimanche passé*, *dimanche prochain*), que des marqueurs temporels renvoyant au passé (adverbes ou noms avec déterminant : *ce jour-là*), *la veille*, *le lendemain*, *alors*, *le dimanche précédent*, *le dimanche suivant*). La même hésitation apparaît parfois pour les marqueurs spatiaux *ici* et *là*. » (1899/2018 : 82)

les autres effets de gommage de l'expressivité observés aux différents niveaux de notre analyse.

2.3. Aspects modaux

Comme E. Benveniste l'a indiqué, la modalité constitue, avec la référence, un aspect majeur de l'énonciation. La dimension modale est nécessairement impliquée dans la forme de phrase (assertive, interrogative, impérative, exclamative) assignée à tout énoncé ; elle se manifeste également, de manière plus locale, à travers des expressions qui signalent l'attitude intellectuelle ou affective du locuteur.

Nous avons cité, au début de cette étude, des cas de DIL bien caractérisés dans lesquels la syntaxe interrogative ou des mots exclamatifs animent l'énoncé et mettent en évidence l'activité discursive d'un sujet. On trouverait encore des exemples particulièrement chargés d'interrogations ou de questions rhétoriques révélatrices d'un fort investissement subjectif :

- (14) [...] et quittant sa chaise pour se jeter aux genoux de son mari, elle [mylady Tenermill] les embrassa, avec une ardeur à laquelle on voyait aisément que l'amour avait plus de part que l'intérêt même dont elle paraissait occupée toute entière. Elle lui demanda le repos, l'honneur, la vie, qui dépendaient des sentiments qu'elle le conjurait de prendre pour elle. Était-ce de la soumission qu'il exigeait dans une femme ? Elle ne voulait vivre que pour lui obéir et pour lui plaire. Était-ce de la reconnaissance et de l'amour ? Elle avait consacré son cœur à ces deux tendres passions, et le devoir ne lui en faisait pas une loi plus forte que ses propres désirs. Que fallait-il donc pour obtenir ce qu'elle demandait à tant de titres ? Fallait-il oublier tous ses droits, pour confesser qu'elle ne tenait rien que de sa bonté ? Elle était prête à regarder tout comme une faveur.
Nous interrompîmes cette ardente effusion de sentiments [...]. (DK, III : 399)

Mais ces manifestations restent liées à des situations dramatiques exceptionnelles et ne sont pas représentatives de la tonalité habituelle des DIL présents dans notre corpus. Comme nous l'avons dit et pour une raison que nous développerons plus loin à propos de la fonction que Prévost confère à une grande partie de ses DIL, il se trouve que ceux-ci se composent principalement de phrases de type assertif. Or ce type, qui correspond syntaxiquement à la phrase standard, est le moins subjectivement marqué. Difficile donc, en dehors des cas de sur- ou de sous-assertions (affirmation renforcée ou affaiblie), d'y voir la trace sensible d'un locuteur, même si la modalité de phrase, quelle qu'elle soit, appartient en propre dans le DIL au discours du sujet représenté. Quant aux expressions spécifiquement porteuses de valeur subjective, comme les interjections, il faut bien constater qu'elles se réduisent dans les DIL de Prévost à deux ou trois occurrences d'un *Ah !* ou d'un *hélas !* déjà mentionnées ! Précisons que de tels subjectivèmes ne sont

pas rares dans les énoncés en discours direct. Ce n'est donc pas que Prévost les exclue des représentations de la parole ; c'est plutôt, comme on l'a vu, qu'ils ne sont pas appropriés à la neutralité énonciative que l'auteur confère à la plupart de ses DIL. Il est d'ailleurs symptomatique que la narration fasse volontiers état des affects du locuteur sans pour autant que le DIL en donne une image concrète : « Son récit fut accompagné d'une émotion si vive que je le crus retombé dans toutes ses faiblesses », pourra-t-on lire au terme d'un DIL qui ne manifeste en lui-même aucun trouble de l'expression. En voici les premiers mots :

- (15) Il [le consul] me déclara qu'il pensait à remplir tous les devoirs de la religion et de l'honneur. Mais, après m'avoir remercié de lui en avoir inspiré le désir, il me confessa qu'il y voyait des difficultés presque invincibles. Ce n'était plus sa passion pour Sergie qui l'arrêtait ; car il avait reconnu tout d'un coup, me dit-il, qu'il se devait à la mère de ses deux enfants, et que tout parlait en faveur d'Hélène. D'ailleurs, il entra dans l'âge où la chaleur des sens commence à diminuer. (*MHQ*, I : 107).

Que le processus de neutralisation touche également la caractérisation individuelle des locuteurs, ce n'est pas étonnant dans le cadre d'une poétique classique qui tend à l'uniformisation des voix. Dans le roman sérieux de l'époque, il n'est pas attendu que les personnages s'expriment dans un langage différencié, qui les distingue les uns des autres ou qui se démarque de l'étalon stylistique de la narration. Le DIL, sur ce point, n'est pas censé déroger. Mais la sensibilité du lecteur moderne, formée au contact des textes naturalistes (pensons à la manière de Zola), est certainement habituée à trouver dans le DIL les traits singuliers d'une parlure individualisée. Le DIL typique des modernes est souvent un lieu de condensations des caractéristiques idiolectales du locuteur représenté. Compte tenu de cet horizon d'attente, on peut comprendre que le DIL de Prévost paraisse à certains trop peu marqué énonciativement pour répondre à la définition.

2.4. Textualité

Une bonne moitié des DIL de notre corpus ont un contenu narratif ; il s'agit de comptes rendus d'événements, effectués par un témoin ou un détenteur d'informations, à l'instar du rapport du carrossier évoquant les circonstances de la mort de Lescaut (voir *supra*). Cet emploi est bien signifié par les verbes de paroles qui introduisent ou accompagnent le discours : sur le recensement d'une centaine de prédicats attributifs, on observe que *raconter* (avec divers équivalents lexicaux comme *rapporter* ou *rendre compte*) apparaît pour la moitié des cas ; suit de près un paradigme de verbes à contenu didactique, tels que *apprendre*, *informer*, *faire connaître*, etc. Il est clair que, avec cette destination, le DIL n'a pas pour priorité de faire entendre une voix singulière, ni de promouvoir l'expression d'un sujet : il sert d'abord à compléter les données de l'histoire. Le sémantisme factif des verbes, qui

présuppose la vérité des contenus communiqués, confère au propos du personnage une crédibilité égale à celle du récit principal.

Cet apparemment fonctionnel explique peut-être l'étrange contamination que l'on voit s'instaurer parfois chez Prévost entre les deux niveaux d'énonciation. Il arrive en effet qu'une séquence en DIL bien établi vienne au régime du récit pur. Cela se marque dans les formes verbales.

Le DIL, suivant la grammaire de l'indirect, n'est censé employer que des temps transpositeurs (dans le contexte d'un récit au passé : imparfait, plus-que-parfait, conditionnel), à l'exclusion du passé simple. Que penser alors du surgissement du passé simple dans l'extrait suivant :

- (16) Il [Junius] admira la ressemblance de nos destinées, et s'ouvrant avec moins de réserve, il m'apprit les tristes événements qui l'avaient précipité du trône dans une hôtellerie de l'île de Gorze.
Après nous avoir quittés dans le golfe de Colochine, il s'était approché de sa côte avec plus de précaution que la première fois. Le rivage était rempli de gens armés, que la nouvelle de son arrivée et l'attente de son retour y avait rassemblés. [...] Il y avait été reçu avec des acclamations qui l'avaient animé, et voyant environ trois mille hommes sous ses ordres, il n'avait pas douté qu'à mesure qu'il s'avancerait vers l'usurpateur, son armée ne grossît, par la jonction d'une infinité de volontaires. Au milieu de sa marche, et dans le temps qu'il comptait plus que jamais sur son entreprise, le père de la maîtresse qu'il avait entretenue longtemps pendant son règne, le *joignit* à la tête d'une troupe nombreuse qu'il avait rassemblée pour le servir. [...]
La réserve avec laquelle je m'étais d'abord expliqué sur ma situation fut bientôt dissipée par des ouvertures si sincères. (*JC*, IV : 209-10)

Dans ce qui se donne bel et bien comme un DIL, cadré par des indicateurs de RDA (*il m'apprit... ; des ouvertures si sincères*), la série des plus-que-parfait est cependant rompue par la forme hétérogène *joignit*. Cette intrusion est de nature à changer le statut de l'énoncé : ce ne peut plus être ici la représentation du discours de Junius, mais un élément de récit. Cependant, la continuité thématique est assurée et le commentaire final semble garantir la permanence du locuteur. Tout se passe donc comme si la prise en charge de la relation d'événements était partagée entre le personnage et l'instance de narration principale. En l'occurrence, le passé simple fait une percée unique dans la séquence et pourrait sembler purement accidentel. Mais il est des cas où ce temps verbal prend résolument le relais du plus-que-parfait, opérant une substitution définitive des plans d'énonciation. Le DIL tourne alors franchement au récit pur :

- (17) Reprenant son discours, il [le comte] me raconta qu'étant parti de Saint Germain avec Dom Thadeo, tous deux remplis de l'idée d'une si étrange aventure et dans une vive inquiétude pour Cecile, ils s'étaient mis en marche avec toute la diligence de six puissants chevaux. Comme c'était à l'entrée de la forêt de Chatoux qu'ils avaient reçu l'avis qui les avait

effrayés, ils ne l'avaient pas traversée sans y prendre des informations de tous les passants. Ils avaient seulement appris qu'on y avait vu plusieurs cavaliers dans un désordre extraordinaire, et qu'on était persuadé à Chatoux qu'il s'était fait entre eux un combat sanglant dans la forêt. [...] L'embarras du comte aurait redoublé, s'il n'eût aperçu ses gens qui revenaient à toute bride vers Saint Germain, et qui *marquèrent* beaucoup de joie de le rencontrer. Les éclaircissements *furent* prompts. [etc.] (CI, II : 496)

Au vu d'une pareille prise de contrôle par le passé simple, on peut même se demander si les énoncés qui précèdent peuvent encore être considérés comme du DIL. Certes, ils apparaissent en contexte de RDA (*reprenant son discours...*) et sont munis des temps verbaux appropriés à un régime indirect ; mais peut-être faudrait-il réviser le statut des plus-que-parfait, dès lors que ceux-ci sont récupérés dans un système où figure le passé simple, car ils perdent de ce fait rétrospectivement toute valeur transpositive pour signaler, sans le détour par une énonciation autre, une antériorité de l'histoire ; les propositions sont alors, de par leur consistance énonciative, intégralement assignables au narrateur. Notre propos ne sera cependant pas ici de trancher et d'opter pour telle ou telle catégorisation des énoncés, mais plutôt de souligner l'ambiguïté de leur nature. On voit que chez Prévost, une certaine perméabilité peut s'établir entre le DIL à contenu narratif et le récit proprement dit. La tendance à la neutralisation énonciative du DIL, dont nous avons rendu compte à différents niveaux, ne manque pas de favoriser cette indétermination.

3. CONCLUSION

Les DIL de Prévost sont dans l'ensemble très peu caractérisés. Ceux qui ont fonction de compte rendu d'événements en viennent à ressembler aux énoncés du récit, et ceux qui, dans les dialogues, ont un contenu plus discursif, ne se démarquent souvent de l'indirect que par interprétation de la prise en charge. On comprend dès lors que les lecteurs et les critiques d'aujourd'hui, dont l'oreille est formée à la tonalité du DIL moderne, ne s'arrêtent pas trop à considérer leurs manifestations. Pourtant, la présence effective et massive du DIL, même si celui-ci n'exploite pas le potentiel d'expressivité révélé par les auteurs du XIX^e siècle, constitue à l'époque de Prévost une originalité qui mérite d'être relevée. On chercherait vainement, chez les auteurs contemporains, une pratique comparable. Prévost, à vrai dire, ne l'a pas adoptée d'emblée. Le taux d'utilisation du DIL, d'abord faible, croît avec la succession des œuvres et en rapport inverse avec celui du discours indirect. Dans le premier roman, *Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde*, dont la publication s'étend de 1728 à 1731, on trouve une quinzaine de passages où la parole des personnages est représentée en DIL, tandis que le discours indirect reste bien

présent dans une centaine d'énoncés de quelque importance (plus de deux propositions). La fréquence augmente sensiblement au cours du deuxième roman, *Cleveland*, dont les quinze Livres paraissent de 1731 à 1739 : DIL et discours indirect se présentent là d'abord dans un rapport équilibré (environ 50/40), mais le DIL l'emporte nettement (27/10) à partir du dixième Livre, lequel date de 1738. La publication du *Doyen de Killerine* (1735-40) est un peu décalée par rapport à celle de *Cleveland* ; on y voit peu à peu fondre, en nombre comme en étendue, les emplois de l'indirect subordonné au profit du DIL (6 DIL pour 23 DI en 1735 ; 38 DIL pour 16 DI en 1739-40). Les romans ultérieurs et plus brefs confirment cette évolution. Dans l'*Histoire d'une Grecque moderne*, daté de 1740, on compte deux fois plus de DIL que de DI (20/10), ceux-ci devenant d'ailleurs très restreints dans leur extension propositionnelle. Enfin, *La Jeunesse du commandeur* (1741) achève de renverser les proportions en présentant une trentaine de DIL pour six DI régis. Ces valeurs relatives, concernant – répétons-le – des séquences composées au moins de plusieurs propositions, tendent à montrer que le DIL, chez Prévost, sert d'abord d'alternative au DI conjonctionnel.

C'est que le goût stylistique de l'époque ne s'accommode plus guère des longues périodes cumulatives, formées d'une cascade de subordonnées complétives, telles qu'elles prospéraient dans la prose classique. Les romanciers cherchent maintenant à éviter cette lourde hypotaxe en privilégiant d'autres modes de représentations du discours. Certains auteurs, à l'instar de Marivaux ou Crébillon fils, vont donner résolument la préférence au discours direct ; Prévost trouve dans l'indirect non régi une alternative à la syntaxe conjonctionnelle. Cette pratique, on l'a dit, s'est installée chez lui progressivement. De longues séquences d'indirect standard se trouvent encore dans les premiers romans et elles ne disparaîtront pas forcément avec l'usage croissant du DIL. Mais elles tendent alors à prendre une connotation particulière ; elles s'appliquent plutôt à la représentation de discours fermement articulés et planifiés, visant au didactisme ou à la persuasion.

Prévost n'est certes pas un écrivain d'avant-garde ; son univers et son style ne sont pas marqués par une grande originalité. Mais on doit bien reconnaître que le DI non régi supportant une interprétation en tant que DIL trouve chez lui une place sans équivalent chez les autres romanciers de l'époque. Ses prédécesseurs n'en donnent pas d'exemples et ce n'est que sporadiquement et sous forme de segments très brefs qu'il en advient dans les œuvres ultérieures.

On peut se demander, enfin, si un DIL aussi dénué d'expressivité que le montre notre analyse a véritablement un rapport avec la forme d'énoncé qui, au début du siècle dernier, a suscité la conception de la catégorie ou s'il est au moins légitime de penser que le DIL de Prévost s'inscrit dans une généalogie conduisant au standard d'aujourd'hui. Sur le premier point, nous répondrons que ce que nous avons appelé « DIL » chez Prévost correspond bien, malgré l'absence de marques de subjectivité, aux fondamentaux du

type linguistique, à savoir : en contexte de RDA, l'ajustement formel du système référentiel (temps et personnes) au régime de l'énoncé représentant et, sur le plan modal, une appartenance de la forme de phrase à l'énonciation du locuteur représenté ; la présence de marques complémentaires (deixis, expressivité) n'est pas structurellement nécessaire (Authier-Revuz, à paraître, chap. IV). Pour ce qui concerne l'hypothèse généalogique, il faut bien constater que les enquêtes historiques sur le DIL, quand bien même elles en reconnaissent des manifestations dans des textes d'époques antérieures au XIX^e siècle, ne permettent pas de percevoir une filiation entre elles, une évolution continue de la forme. Reste que, comme le suggérait Bally, la subjectivité ne peut investir l'énoncé transposé que si celui-ci est libéré de la dépendance d'un verbe régisseur. Dans ce processus, le DIL tel qu'on le voit pratiqué par Prévost marque bien un premier stade d'émancipation syntaxique et énonciative qui, même s'il n'est pas voué chez l'auteur à l'expression d'une parole fortement caractérisée, ne prédispose pas moins fondamentalement cette forme de représentation du discours aux emplois qui feront sa fortune un siècle plus tard.

BIBLIOGRAPHIE

- PRÉVOST, *Œuvres*, Jean Sgard (éd.). Grenoble : P.U. de Grenoble, 8 vol., 1977-1986.
- AUTHIER-REVUZ J. (à paraître). *La Représentation du discours autre. Principes pour une description*. Berlin : De Gruyter.
- BALLY Ch. (1912). Le style indirect libre en français moderne. *Germanisch-Romanische Monatschrift* IV/10, 549-556 ; IV/11, 597-606.
- BALLY Ch. (1914). Figures de pensée et formes linguistiques. I. *Germanisch-Romanische Monatschrift* VI/7, 405-422.
- BANFIELD A. (1982). *Phrases sans parole*. Trad. franç. C. Veken. Paris : Seuil, 1995.
- BRUNOT F. (1933). *Histoire de la langue française*, t. 6. Deuxième Partie : La langue post-classique (avec Alexis François). Paris : Armand Colin.
- BÜHLER W. (1936). *Die « Erlebte Rede » im englischen Roman. Ihre Vorstufen und ihre Ausbildung im Werke Jane Austen*. Zürich/Leipzig : Max Nihans Verlag.
- FRANÇOIS A. (1959). *Histoire de la langue française cultivée*. Genève : Alexandre Jullien.
- GOLLUT J.-D., ZUFFEREY J. (2016). La désignation de l'énonciateur dans le discours indirect libre, *Marges et contraintes du discours indirect libre*. Fabula : colloques en ligne [<http://www.fabula.org/colloques/document3361.php>].

- KALEPKY T. (1899). Zur französischen Syntax : VII. Mischung indirekter und direkter Rede (Tobler) oder V.R. VIII. Präsentische oder präteritische Zeitausdrücke ? In : G. Philippe, J. Zufferey (éds), *Le Style indirect libre. Naissance d'une catégorie (1894-1914)*. Limoges : Lambert-Lucas, 2018, 55-87.
- KALEPKY T. (1913). Zum « Style indirect libre » [*Verschleierte Rede*]. In : G. Philippe, J. Zufferey (éds), *Le Style indirect libre. Naissance d'une catégorie (1894-1914)*. Limoges : Lambert-Lucas, 2018, 133-150.
- LIPS M. (1926). *Le Style indirect libre*. Paris : Payot.
- PRINCIPATO Au. (1980). Rhétorique et technique narratives chez l'abbé Prévost. In : *Transactions of the Fifth International Congress on the Enlightenment*, vol. 3. Oxford : Voltaire Foundation, 1352-1359.
- PRINCIPATO Au. (2007). Dans la foule des discours rapportés, l'*indirect libre*. In : *Eros, logos, dialogos. Huit études sur l'énonciation romanesque de Charles Sorel à Germaine de Staël*. Leuven : Peeters.
- RAMOND C. (2011). Qui parle ? Les stratégies du Discours rapporté dans quelques récits du XVIII^e. In : M. Hersant *et al.* (éds), *Histoire, histoires : nouvelles approches de Saint-Simon et des récits des XVII^e-XVIII^e siècles*. Arras : Artois P.U., 323-342.
- REGGIANI Ch. (2009). Le texte romanesque : un laboratoire des voix. In : G. Philippe, J. Piat (dirs.), *La Langue littéraire*. Paris : Fayard, 121-154.
- SPITZER L. (1928). Zur Entstehung der sog. « erlebten Rede ». *Germanisch-Romanische Monatsschrift* 16, 327-333.
- WALSH J. (2001). *Abbé Prévost's Histoire d'une Grecque moderne : Figures of Authority on trial*. Birmingham : AL, Summa Publications.